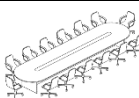


## Salles de conférence de la FPE – CIGA : Tarifs de location « Annexe I »

| Salles   | Etage | Disposition<br>et nombre<br>de places                                             | Tarifs (hors TVA) |        |        |             |        |        |
|----------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------|--------|-------------|--------|--------|
|          |       | Conférence                                                                        | Membres           |        |        | Non-membres |        |        |
|          |       |  | 1 heure           | 1 jour | ½ jour | 1 heure     | 1 jour | ½ jour |
| Molésion | Rez   | 14-16                                                                             | 35.00             | 110.00 | 80.00  | 45.00       | 160.00 | 100.00 |
| Berra    | Rez   | 6                                                                                 | 20.00             | 80.00  | 50.00  | 30.00       | 100.00 | 60.00  |

### DÉPÔTS EN CAS DE LOCATION

Les sociétés non-membres de la FPE-CIGA devront effectuer **un dépôt de CHF 100.-** lors de la réception des locaux.

### REMISE DES CLÉS

**Le responsable de la location prendra contact avec le secrétariat de la FPE au minimum 3 jours avant l'événement**, afin d'organiser la réception et la remise des clés.

**L'utilisateur se rendra à la réception au moins 15 minutes avant le début de la période** de location ou à l'heure préalablement convenue pour la remise des clés ou l'ouverture de la salle, selon l'horaire de location.

**En cas de location en dehors des heures d'ouverture de la réception** (horaires disponibles sur [www.fpe-ciga.ch](http://www.fpe-ciga.ch)), la remise des clés devra être convenue préalablement et la restitution de la clé se fera le jour ouvrable suivant la location.

### ACTIVATION / DÉSACTIVATION DE L'ALARME

En cas de location des salles en dehors des heures d'ouverture, l'utilisateur désactivera l'alarme à son arrivée et l'activera à son départ. Une marche à suivre lui sera remise par la réceptionniste au moment de la remise des clés.

## **PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES**

- Les instructions pour l'utilisation des installations sont comprises dans la location.
- Sont également compris dans la location :
  - L'utilisation des sanitaires
  - L'utilisation des verres et carafes
  - L'éclairage et l'électricité des installations propre au bâtiment
  - L'utilisation de la sonorisation et du matériel de conférence
- Le temps consacré à des réparations et à des nettoyages divers non exécutés sera facturé au tarif en vigueur.
- En cas d'inobservations graves des conditions mentionnées dans le règlement d'utilisation, une plainte pourra être déposée contre l'utilisateur et des sanctions pourront être prises, telles que le refus d'une nouvelle location.